



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1er avril 2022

DATE D’AFFICHAGE

1er avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 23

OBJET

**Demande de subvention auprès du ministère de l’autonomie au titre du fonds d’appui pour des territoires innovants seniors
Opération « requalification du centre-ville - extension »**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYZAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

Donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L’AUTONOMIE AU TITRE DU FONDS D’APPUI POUR DES TERRITOIRES
INNOVANTS SENIORS
OPÉRATION « REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE – EXTENSION »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’appel à projet du Ministère de l’autonomie « Fonds d’appui pour des territoires innovants seniors » visant à soutenir le vieillissement actif en construisant des environnements bienveillants.

CONSIDÉRANT le besoin de créer des continuités piétonnes, d’améliorer l’environnement des seniors ainsi que les accès piétons et PMR ;

CONSIDÉRANT la nécessité d’améliorer la qualité du mobilier urbain et de le rendre durable et accessible ;

CONSIDÉRANT la nécessité de requalifier et sécuriser les parkings du Centre-ville ;

CONSIDÉRANT l’objectif de lutter contre l’omniprésence de la voiture, ainsi que les vitesses excessives, ou encore le stationnement anarchique ;

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission Finances du 6 avril 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

SOLLICITE une subvention du ministère de l’autonomie l’attribution d’une subvention au taux maximum, soit 40 000 € conformément au règlement de l’aide précitée ;

DIT que le budget prévisionnel est estimé à 739 081 € 25 HT soit 886 897 € 50 TTC ; et que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2022, et suivants ;

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d’indisponibilité le 1^{er} adjoint au Maire, à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents consécutifs à cette décision ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick Morvan